



SOMMAIRE

- POURQUOI UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL
- PRÉSENTATION DU PROJET
- CALENDRIER DU PROJET
- LES ENTREPRISES
- FINANCEMENT DU PROJET

POURQUOI UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Les liaisons entre l'agglomération, le centre-ville de Mont de Marsan et sa gare étaient difficiles, quel que soit le mode de transport qui était utilisé. Le projet du pôle d'échanges multimodal (PEM) avait pour but d'aménager le site de la gare de façon à développer son attractivité et assurer la complémentarité des différents modes de transport.

Plus attractive et mieux intégrée à la ville, la gare se mue aujourd'hui en un lieu de vie mais aussi un lieu d'informations, d'échanges et de services. Un soin particulier a été apporté à l'intégration urbaine et paysagère de l'espace public.

La gare au cœur des enjeux de mobilité durable

Cet aménagement a fait de la gare un élément central de l'intermodalité : passage d'un mode de transport à l'autre, comme par exemple du TER aux transports en commun en passant par les modes doux : le vélo, la marche ou les taxis).

L'offre globale de transport public ainsi améliorée, trains, autocars régionaux, bus scolaires, navettes gratuites Tma, taxis, deux-roues, marche à pied et automobiles coexistent. Ce nouvel espace a permis un véritable désengorgement de la gare, en équilibrant les flux et en interconnectant les différents modes de transport.

Ce projet urbain structurant majeur pour Mont de Marsan et son Agglomération est un élément central de la politique communautaire des déplacements, développée dans le Plan Globale de Déplacements (PGD). Il a donné à la gare un véritable statut de place urbaine et a accompagné la mutation et la dynamisation du quartier de la gare. Il est, et sera, pour le territoire, un outil de rayonnement et d'attractivité au service de son développement économique.

Il s'inscrit dans une démarche partenariale suivie et validée par un comité technique et un comité de pilotage qui regroupent, aux côtés du Marsan Agglomération, des représentants de l'État, du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil départemental des Landes, de la SNCF et de RFF, co-financeurs des études préalables et des aménagements.

PRÉSENTATION DU PROJET



Un parvis a été aménagé devant la gare, point d'arrivée d'une vaste allée piétonne qui dessert les parkings situés de part et d'autre de la gare. Il n'y a donc plus de places de stationnement devant la gare elle-même. En arrivant des boulevards, on trouve :

- une file de dépose-minute de 10 véhicules ;
- 10 emplacements réservés aux taxis et 20 places pour les loueurs de voitures ;
- 30 places pour les vélos dont 10 en parc fermé
- 20 places pour les deux-roues motorisées
- 45 places courte durée
- 9 places pour personnes à mobilité réduite
- 20 places réservées aux employés de la gare
- 2 places de service



Le parking pour les stationnements de longue durée est implanté en aval de la gare, zone la moins fréquentée par les usagers :

- 124 places pour les véhicules (120 pour véhicules particuliers et 4 pour personnes à mobilité réduite)

Dans un souci de modernisation, quelques bornes de chargement pour voitures électriques seront également installées.

Les arbres existants, des platanes et des cèdres pour l'essentiel, sont conservés. Les volées d'escaliers descendant vers les arènes ont été restaurées, tout en tenant compte de la topographie des lieux en surplomb. C'est le cabinet Arep ville, spécialisé dans ce type d'aménagement, qui était en charge de sa conception. Le pôle infrastructure et aménagement du Marsan Agglomération lui, était en charge du chantier.

CALENDRIER DU PROJET



Les différentes phases de l'étude :

- **Dernier trimestre 2009 – 2e trimestre 2010 : choix de l'équipe de programmation**
- **2e trimestre 2010 – 1er trimestre 2011 : étude de programmation**
Étude pour la réalisation d'un programme entre les acteurs du déplacement pour définir le nombre de quais bus et de place de stationnement. Cette étude de programmation (réalisée par le cabinet EFFIA) avait pour objectif de tester spatialement si l'emprise permettait de contenir l'ensemble des éléments nécessaires.

A partir de 2010, transactions sur les acquisitions foncières et reconstitutions avec RFF et SNCF pour :

- favoriser les conditions d'accueil de circulation et de stationnement pour chacun des modes
- favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)
- proposer l'intermodalité la plus efficace entre les modes de transports

- **2e trimestre 2011 – dernier trimestre 2011 : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre**
- **Dernier trimestre 2011 - 1er trimestre 2013 : conception du projet**
Consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception du Pôle d'Échange Multimodal. Equipe retenue : AREP ville.
Mise au point technique et validation par l'ensemble des acteurs et financeurs.
- **1e trimestre 2013 – dernier trimestre 2013 : consultation des entreprises / finalisation du plan de financements**
Consultation des entreprises et choix effectué (du printemps à l'été).
- **Novembre 2013 : Démarrage du chantier sous la conduite des services de l'agglomération.**

Le calendrier du chantier :

Les travaux d'assainissement ont été effectués par la Régie des eaux. Les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage ont été réalisés par le SYDEC, en coordination avec les travaux. Le chantier a démarré le 16 novembre 2013 pour une livraison au deuxième trimestre 2015 (mai/juin).

- **Première phase (de novembre 2013 à avril 2014) :**
Démolition de la halle SERNAM et du bâtiment technique des équipes SNCF
Aménagement des quais de bus et des parkings de longue durée en aval de la gare
- **Deuxième phase (de mai à septembre 2014) :**
Création du parking courte durée et aménagement du parvis
- **Troisième phase (de octobre 2014 à février 2015) :**
Réfection et aménagement de l'avenue de la Laïcité et du remblai qui la jouxte via la création de marches
- **Décembre 2013 à janvier 2014 :** démolition des bâtiments
- **Mai 2014 :** ouverture du parking longue durée et de la gare routière
- **Août 2014 :** livraison du parvis de la gare
- **Mars 2015 :** fin des travaux



LES ENTREPRISES et PARTENAIRES

Cabinet d'architectes : AREP Ville

Voirie Réseaux Divers :

COLAS, BAPTISTAN, SNB, SDEL, SIRTEC

Aménagement paysager :

ANTOINE ESPACES VERTS

Partenaires :

SYDEC, RÉGIE DES EAUX, FRANCE TÉLÉCOM, SNCF

FINANCEMENT DU PROJET

COÛT TOTAL DU PROJET : 6,3 M€ HT - 7,5 M€ TTC

Les financeurs :

- **Agglomération du Marsan** : 2 184 704 € (35%)
- **Union Européenne (FEDER)** : 1 554 000 € (24%)
- **Conseil régional d'Aquitaine** : 1 437 500 € (23%)
- **Conseil départemental des Landes** : 564 045 € (9%)
- **État** : 559 750 € (9%)

CONTACTS PRESSE

Le Marsan Agglomération

Anne Marie Commenay

anne-marie.commenay@lemarsan.fr

05 58 46 61 55

lemarsan.fr



**575 avenue Maréchal Foch
BP 70171
40 003 Mont de Marsan cedex**